



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

Les Ministres

Paris, le 5 avril 2022

Nos réf. : Pégse n° D-22-008896

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs d'établissements

Depuis mars 2020, vous faites face, avec tous les professionnels de votre établissement. Dans votre combat, depuis décembre 2020, vous avez su compter sur un levier d'action décisif : le vaccin. C'est grâce au vaccin, administré en priorité aux personnes les plus vulnérables de notre société, que vous avez, et que nous avons, pu retrouver une vie presque normale.

Toutefois, l'épidémie de Covid-19 n'est pas terminée. Les données épidémiologiques récentes montrent une augmentation de la circulation du variant Omicron avec un niveau élevé du taux d'incidence de la maladie observé ces derniers jours. Le sous-variant Omicron BA.2, qui se caractérise par une transmission encore plus élevée, est devenu majoritaire sur le territoire national. Il peut revêtir un caractère de gravité particulier chez les personnes âgées fragiles dont le système immunitaire peut être affaibli. Actuellement près de la moitié des personnes hospitalisées pour Covid-19 sont âgées de plus de 80 ans et il persiste plus de 2.000 clusters actifs au sein d'établissements hébergeant des personnes âgées vulnérables.

Les études récentes suggèrent une baisse progressive de l'efficacité de tous les vaccins contre le Covid-19, en particulier contre le variant Omicron. Cette baisse est constatée vis-à-vis de l'infection et des formes symptomatiques de Covid-19, mais également des formes graves ainsi que des hospitalisations et du risque de décès, quel que soit le vaccin administré.

Dans ces circonstances, nous avons lancé, le 14 mars dernier, une campagne de deuxième rappel vaccinal, conformément aux recommandations scientifiques. Elle concerne, à ce stade, les personnes âgées de 80 ans et plus et les résidents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou dans les unités de soins de longue durée (USLD), à partir de 3 mois suivant le premier rappel.

Afin de permettre la réalisation de ces deuxièmes rappels, des doses de vaccin à ARN messager (Pfizer-BioNTech et Moderna) sont disponibles à la commande auprès des pharmacies d'officines, et de vos interlocuteurs habituels.

Il est absolument déterminant, dans un objectif de santé publique, que cette nouvelle campagne débute au plus tôt. Compte tenu des délais de mobilisation des effecteurs et de réception des doses, nous vous invitons à anticiper dès à présent les opérations de vaccination en commandant des doses nécessaires sur le portail, en procédant au recueil des consentements, et en sollicitant, en lien avec les médecins coordonnateurs, des équipes de vaccination.

Cette campagne devra s'achever avant la mi-mai 2022 compte tenu de la dynamique épidémique enregistrée actuellement et de la campagne de vaccination qui pourrait avoir lieu cet automne.

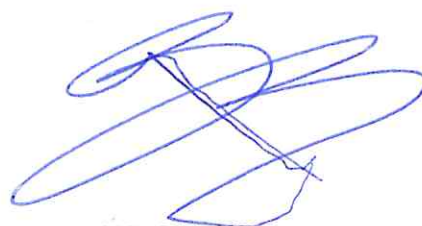
En cas de cluster dans un établissement, une procédure a été élaborée afin de ne pas surseoir à la vaccination. Nous vous invitons à en prendre connaissance, et à l'appliquer le cas échéant, en lien avec votre Agence régionale de santé.

Nous avons su pouvoir compter sur votre professionnalisme et votre pleine mobilisation pour réussir les campagnes de vaccination jusqu'à présent. Nous savons pouvoir compter dessus aujourd'hui pour réussir cette nouvelle campagne, qui doit être mise en œuvre sans délai. Nous vous remercions une nouvelle fois de votre total engagement et de votre mobilisation constante ainsi que ceux de vos équipes.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs d'établissements, l'expression de notre considération distinguée.

A blue ink signature consisting of a horizontal line with a small vertical stroke at the end.

Olivier VERAN

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke.

Brigitte BOURGUIGNON

Copie à :

Madame Katia Julienne, directrice générale, DGOS
Madame Virginie Lasserre, directrice générale, DGCS
Mesdames et messieurs les directrices/directeurs des ARS